

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026Date d'affichage :
22/01/2026

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Méliissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2026/01 DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'article L1612-11 du code de générale des collectivités territoriales

Vu le besoin pour le paiement des intérêts du prêt pour la 8ème tranche d'assainissement

Monsieur le 1^{er} adjoint, informe qu'il y a lieu de procéder à une modification du Budget Primitif 2025 d'assainissement.

Il propose la DM suivante :

| <u>Fonctionnement</u> | | | | <u>Investissement</u> | | | |
|--------------------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | | <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
| <u>Articles/ chapitres</u> | <u>Montant s</u> | <u>Articles/ chapitres</u> | <u>Montants</u> | <u>Articles/ chapitres</u> | <u>Montants</u> | <u>Articles/ chapitres</u> | <u>Montants</u> |
| 623/011 | - 460 € | | | | | | |
| 66111/66 | + 460 € | | | | | | |

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE M. le 1^{er} adjoint, à effectuer cette décision modificative

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conformePour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCTLe 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026Date d'affichage :
22/01/2026

Séance du 15 janvier
L'an deux mil vingt six
et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2026/02 Vote des taux des taxes locales 2026.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation 12,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,32%

| | 2025 | 2026 |
|---|---------|---------|
| Taxe d'habitation | 12,38 % | 12,38 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 37,04 % | 37,04 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 23,32 % | 23,32 % |

Voté à L'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026Date d'affichage :
22/01/2026Séance du 15 janvier
L'an deux mil vingt sixet le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.**Présents :** M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,**Absents :** M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique**Pouvoirs :** Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne**Secrétaire de séance :** Mme MIGNARD Evelyne**DCM 2026/03 -Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Madame. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.**En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 635 868 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de

cet article à hauteur maximale de 408 967 €, soit 25% de 1 635 86

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- Autorise l'ouverture du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors chapitre 16 dans l'attente du vote du Budget.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1er Adjoint

Jean Louis Billy



COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026Date d'affichage :
22/01/2026Séance du 15 janvier
L'an deux mil vingt sixet le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.**Présents :** M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,**Absents :** M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique**Pouvoirs :** Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne**Secrétaire de séance :** Mme MIGNARD Evelyne**DCM 2026/04 Conventionnement avec l'École Départementale de Musique et de Théâtre**

La convention avec l'EDMT arrive à échéance, il est nécessaire de la renouveler.

Le projet de conventionnement détaille deux interventions :

- L'enseignement spécialisé avec une part forfaitaire proportionnelle au nombre d'habitants à 1 € par habitants (1542) soit 1 542 € ;
- Une part d'heures d'enseignement (63 heures d'enseignement à 22 €) soit 1 386 € ;
- Il n'est pas prévu d'éveil et Éducation musicale en temps scolaire et périscolaire cette prestation a été repris cette année par le syndicat scolaire ;

Ce qui porterait la participation de la commune de Jussey à 2 928 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Autorise la signature de la convention avec l'EDMT
- Inscrit les crédits au Budget

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conformePour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCTLe 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026Date d'affichage :
22/01/2026

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2026/05 Signature avenant 1 convention Petites Villes de Demain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

CONSIDERANT la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires ;

CONSIDERANT la Délibération numéro 27 du 15 Juin 2023 approuvant la convention cadre PVD valant ORT ;

CONSIDERANT la convention cadre PVD valant ORT du 20 octobre 2023 arrivant à thermes le 31 mars 2026 ;

CONSIDERANT la possibilité de prorogée la convention jusqu'au 31 décembre 2026,

Il est proposé au conseil municipal la signature d'un avenant à la convention cadre PVD prorogeant la date de fin du programme au 31 décembre 2026 au lieu du 31 mars 2026.

La signature de cet avenant permettra la poursuite du plan d'actions ainsi que les effets juridiques de l'ORT mis en place avec la convention initiale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre valant ORT ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1er Adjoint
Jean Louis Billy



COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.**Présents :** M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,**Absents :** M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique**Pouvoirs :** Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne**Secrétaire de séance :** Mme MIGNARD Evelyne**DCM 2026/06 Concession OGF stockage bois en foret**

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil qu'il a été saisi d'une demande de concession de la société OGF pour un dépôt de bois en forêt communale.

Par OGF représenté par Mr GARET pétitionnaire, demeurant 8 rue du 8 mai 1945,

A 70500 JUSSEY.

En forêt communale relevant du régime forestier, parcelle forestière n°.51 et 49, parcelle cadastrale n°.633 et 634 assises sur le territoire communal de JUSSEY section C, lieu-dit le grand bois de Noroy

Après avoir entendu lecture de la demande de concession de la société OGF, Pétitionnaire, et de l'avis de l'Office National des Forêts

AUTORISE :

1/ La société OGF pétitionnaire, à utiliser comme stockage et dépôt de bois dans la parcelle n° 51 et 49 de la forêt communale Jussey pour une durée de 2 années commençant le 01/03/2025. (Renouvellement) et moyennant la redevance annuelle de 2 592 euros.

Cette redevance sera révisée tous les 2 ans.

2/ Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy



DEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026Date d'affichage :
22/01/2026

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2026/07 Extension du réseau Concéder d'électricité pour 3 parcelles rue du Clolois

Monsieur le 1^{er} adjoint expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour 3 parcelles, rue du Clolois qui relève de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 50 mètres ;
- la fourniture et le raccordement de 3 coffrets électriques en limite de parcelles.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égales à 40% du montant total de ces travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.

2) DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par le demandeur en application de l'article L342-11 du code de l'Energie, modifié par l'ordonnance n°2023-816 du 28/08/2023.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le

Berger
Levraud

ID : 070-217002922-20260115-DCM2026_07-DE

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1er Adjoint
Jean Louis Billy



COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2026/08 Travaux local de chasse ACCA

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'**ACCA de Jussey** afin de réaliser des travaux au sein d'une cellule des anciens abattoirs, destinés à remplacer leur mobil-home actuel.

Pour la réalisation de ces travaux et sur proposition de l'ACCA, la commune fournira les fournitures nécessaires, tandis que les membres de l'association assureront la réalisation des travaux.

À cet effet, deux devis ont été établis :

- un devis auprès de l'**entreprise Espace AUDABE** pour un montant de 1 798,63 € HT,
 - un devis auprès de **COMAFRANC** pour un montant de 2 534,57 € HT,
- soit un montant total de 4 333,20 € HT, correspondant à 5 199,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'Autoriser la réalisation des travaux dans une cellule des anciens abattoirs par l'**ACCA de Jussey**,
- d'Autoriser la signature des deux devis pour un montant total de 4 333,20 € HT, soit 5 199,84 € TTC.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy



COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

Séance du 15 janvier
L'an deux mil vingt six
et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2026/09 Travaux d'éclairage du court de tennis couvert

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur les terrains de tennis de la commune. Ces travaux consistent aux remplacements de l'éclairage du court de tennis couvert.

À cet effet, l'entreprise **EMERIC CAPDELLAYRE** a été sollicitée pour un montant de **4 530 € HT**, soit **4 983 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

– d'autoriser la signature du devis de l'entreprise **EMERIC CAPDELLAYRE** pour la réalisation de ces travaux d'éclairage, pour un montant de **4 530 € HT**.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1er Adjoint
Jean Louis Billy



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.**Présents :** M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,**Absents :** M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique**Pouvoirs :** Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne**Secrétaire de séance :** Mme MIGNARD Evelyne**DCM N°2026/10 Validation devis entreprise FAUCONNERIE TEAM**

Monsieur le premier adjoint présente au conseil municipal un devis de l'entreprise **FAUCONNERIE TEAM**. Cette prestation est rendue nécessaire au vu du nombre important de pigeons présents sur la commune, notamment rue Charles Rech et aux abords de l'église, ainsi que des difficultés rencontrées par le lieutenant de louveterie pour procéder à des tirs en centre-bourg.

Cette intervention consiste en un diagnostic de la situation et des sites concernés, afin de permettre la définition d'une intervention de fauconnerie sur la commune pour résoudre la problématique liée à la présence des pigeons.

Le coût demandé pour cet audit est de **750 € HT**, soit **900 € TTC**.

Le coût de cet audit viendra en déduction de la proposition d'intervention finale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Autoriser la signature du Devis de l'entreprise FAUCONNERIE TEAM pour un montant de 750 € HT soit 900 € TTC

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 18

Ont pris part au vote : 14

- Présents à voix délibératives : 12
- Pouvoir : 2

Date de la convocation :
07/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 15 janvier

L'an deux mil vingt six

et le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis 1^{er} Adjoint de la Commune.

Présents : M. PETRIGNET Didier, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme DIDIER Dominique, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. HUGUENOT Philippe, M. ECHILLEY Jacques, Mme MOUGIN Mélissa, Mme SIERRA Aurore, Mme LALLEMAND Agnès,

Absents : M. PIMONT Gérard, M. ODRION Alexandre, M. FEBVRE Émilien, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean-Louis, Mme BUSSY Angélique donne pouvoir à Mme MIGNARD Evelyne

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2026/11 Validation devis ONF Programme Forestier

Monsieur le premier adjoint présente au conseil municipal le devis de l'ONF concernant les travaux forestier pour l'année 2026. Ces travaux inscrit dans le programme forestier validés par délibération en date du 18 décembre 2025 (DCM 2025-67) sont conformes à l'estimation initial :

- TRAVAUX SYLVICOLES : 24 779.50 € HT
- TRAVAUX DE MAINTENANCE DES DESSERTES : 5 445,00 € HT

Le montant total des travaux forestiers pour l'année 2026 s'élève à environ 30 224.50 € HT soit 33 246,97 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Autoriser la signature du Devis de l'ONF pour les travaux forestier de 2026 pour un montant total de 30 224.50 € HT soit 33 246,97 € TTC

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Pour le maire absent par application
de l'article L.2122-17 du CGCT

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis Billy

